## **Résolution 516**

## Respect des Conventions de Genève et du droit d'asile dans la ville d'Achraf

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,

- considérant l'importance de la manifestation pacifique sous la forme d'un sit-in depuis plus de 100 jours devant le siège de UNHCR à Genève, de familles et de proches de membres de l'Organisation des Modjahedines du Peuple d'Iran (OMPI),
- inquiet du sort réservé aux membres ce mouvement d'opposition au gouvernement iranien et à leur famille, installés dans la cité d'Achraf en Irak depuis 20 ans comme réfugiés politiques, et aujourd'hui menacés par la dégradation drastique de leurs conditions de vie dans la cité d'Achraf, par des intimidations et des menaces sur leur personne,
- inquiet, à l'instar de nombreuses organisations internationales de défense des droits de l'Homme, de ce que pourrait signifier leur extradition vers l'Iran, où l'on peut légitimement craindre que les droits de l'Homme à leur égard ne soient pas respectés et que leur vie même soit en danger,
- rappelant que les résidents d'Achraf sont protégés par la 4<sup>e</sup> convention de Genève et que ce statut est reconnu par le CICR et la Force Multinationale en Irak, et que le droit humanitaire, à l'instar du droit d'asile, interdit tout déplacement forcé et contre leur gré de ces personnes,

## invite le Conseil d'Etat

- à relayer cette inquiétude auprès des autorités fédérales compétentes,
  - afin que la Confédération s'assure auprès de l'UNHCR que le droit des réfugiés est pleinement respecté à l'égard des résidents de la cité d'Achraf.
  - afin que la Confédération, en tant que dépositaire des Conventions de Genève, mette tout en œuvre pour que le *droit international humanitaire* soit respecté en la matière, en s'assurant que toutes les parties au conflit, et à ses suites, agissent en conformité avec les Conventions de Genève,
- d'informer le Grand Conseil des résultats de ces démarches auprès de la Confédération et des actions prises par celle-ci, afin de sauvegarder le
- respect du droit d'asile, du droit humanitaire et des droits de l'Homme.